



CTE - 001M
C.P. – Cible de
réduction d'émissions
de gaz à effet de serre
du Québec pour 2030

Du leadership, de l'audace, des résultats

Mémoire déposé par le
Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement

à la Commission des transports et de l'environnement

dans le cadre des
Consultation particulière sur l'établissement d'une cible de réduction
des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le Québec de l'ordre de
37,5 % par rapport au niveau de 1990 en 2030

Sommaire des recommandations



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

Septembre 2015



Rédaction

Philippe Bourke, directeur général

Cédric Chaperon, responsable énergie et changements climatiques



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A

Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité

écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Grâce à leur présence partout sur le territoire québécois et à leur enracinement dans le milieu, les conseils régionaux de l'environnement (CRE) offrent un point de vue essentiel sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du Québec. Grâce à leur vision originale, pragmatique et respectée, ils ont su à maintes reprises démontrer la justesse de leurs avis et la pertinence de leurs recommandations. À chaque fois, ils le font sur la base d'une approche constructive, pragmatique et axée sur les solutions.

Les CRE interviennent sur une foule de sujets liés aux problématiques environnementales et de développement régional. Ils se démarquent toutefois par leur forte implication en matière de lutte contre les changements climatiques, reconnaissant qu'il s'agit de l'un des plus grands défis auxquels fait face l'humanité puisque les impacts anticipés sont tels qu'ils menacent les conditions d'existence sur Terre.

Le RNCREQ et les CRE ont donc entrepris de faire de cet enjeu l'une de leur priorité d'action, que ce soit dans leurs interventions ou par différents projets de mobilisation et de sensibilisation :

- Les CRE se sont d'abord hissés au rang d'interlocuteurs privilégiés des acteurs socio-économiques régionaux en assurant pendant trois ans le déploiement du [Défi Climat](#), la plus vaste campagne de mobilisation et de sensibilisation pour la lutte aux changements climatiques au Québec.
- De manière systématique, dans leurs mémoires, leurs avis et leurs recommandations, les CRE veillent à ce que les enjeux de la lutte contre les changements climatiques soient pris en compte par ceux et celles qui ont la responsabilité de les intégrer dans leurs prises de décisions et leurs processus de développement et de planification.
- Depuis plus de cinq ans, les CRE animent la démarche [Par notre PROPRE énergie](#) assure la prise en charge et la mobilisation des acteurs socioéconomiques régionaux en faveur d'une transition énergétique inspirante.
- Enfin, les CRE sont également impliqués, en partenariat avec le consortium Ouranos, dans la sensibilisation et l'accompagnement des intervenants et des décideurs en région sur les enjeux d'adaptation aux changements climatiques.

Basées sur cette expertise concrète, les interventions du RNCREQ auprès du gouvernement du Québec jouissent toujours d'une grande écoute et sont prises très au sérieux, comme ce fut le cas encore récemment lors des consultations sur la Stratégie de développement durable, sur la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou encore sur la révision de la Politique énergétique.

S'appuyant à nouveau sur cette expertise unique, le RNCREQ répond ici aux questions formulées à la page 38 du document de consultation.

Sommaire des recommandations

1. Dans quelle mesure seriez-vous en accord avec une cible de réduction d'émissions de GES de l'ordre de 37,5 % sous le niveau de 1990 pour le Québec en 2030 ?

- Pour éviter de faire porter un trop lourd fardeau aux générations futures, **la cible choisie devrait être d'au minimum 40 % sous le niveau de 1990 pour 2030**. Ce faisant, le gouvernement respecterait pleinement un des principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable, celui d'«équité et solidarité sociales» : *les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales*;
- **Cette cible globale doit faire l'objet d'une révision statutaire vers 2022** afin de prendre en compte les avancées de la science du climat, le bilan des émissions de GES du Québec à ce moment, le niveau d'avancement des efforts de réduction, ainsi que l'évolution du contexte socioéconomique;
- La nécessité d'adopter une cible ambitieuse de réduction des GES ne doit pas faire oublier l'importance d'agir de manière aussi sérieuse en matière d'adaptation aux changements climatiques.

2. Le Québec devrait-il se doter de cibles ou d'objectifs particuliers en complément d'une cible globale de réduction d'émissions de GES ? Si oui, lesquels ?

- En plus de la cible globale, le Québec doit absolument se donner **une cible de réduction des GES qui sont directement émis sur son territoire (émissions domestiques)**. De manière graduelle et planifiée, le Québec devrait limiter le recours à l'achat de crédits à l'étranger.
- Pour y parvenir, le gouvernement procédera à l'adoption et à la mise en œuvre d'une **Stratégie nationale visant la transition vers une société sobre en carbone**.
- **Cette Stratégie s'articulera autour de cibles sectorielles** dans les domaines de l'énergie, des transports, du bâtiment, de l'agriculture, des matières résiduelles et de l'industrie.
- **La Stratégie relèvera du Conseil exécutif** et les ministères concernés seront imputables de l'atteinte des cibles sectorielles.

3. Dans les différents secteurs de l'économie québécoise, quelles initiatives devraient être mises en œuvre pour accélérer le rythme de réduction des émissions de GES et pour maximiser les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la lutte contre les changements climatiques à court et à long termes ?

- Pour accélérer le rythme de réduction, le gouvernement du Québec doit absolument **accélérer la mise en œuvre du PACC 13-20**, lequel souffre actuellement de retards injustifiables. Trois ans après son adoption, à peine plus de 10 % des sommes prévues ont été engagées à ce jour et plusieurs programmes ne sont toujours pas déployés.
- Pour maximiser les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, le gouvernement doit **prioriser les mesures visant la réduction de la consommation de pétrole**, telles qu'en témoignent les études et la documentation existantes sur le sujet. Récemment, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, reconnaissait d'ailleurs qu'« il y a un consensus désormais au Québec sur la nécessité de réduire la consommation de pétrole ». Le RNCREQ croit que ce consensus doit nécessairement se refléter dans l'action du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, mais aussi dans les autres politiques publiques actuellement en préparation dans le domaine de l'énergie, de la mobilité durable, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'électrification ou du soutien à l'économie verte. En conséquence, **le RNCREQ propose que le gouvernement du Québec se dote d'une cible spécifique sur la consommation de pétrole.**
- Il convient de **mettre en œuvre le plus rapidement possible les solutions peu coûteuses et prêtes à être déployées** pour accélérer le rythme de réduction des émissions de GES, notamment dans le secteur du transport des personnes. Par exemple, le Québec ferait des gains rapides et des économies importantes en déployant des mesures visant à réduire la taille des véhicules sur nos routes, leur consommation, leur nombre et la distance qu'ils parcourent. Citons notamment :
 - réglementation et/ou incitatifs fiscaux (malus) afin de réduire l'achat de véhicules surdimensionnés et/ou à forte consommation;
 - réglementation (voies réservées) et/ou des incitatifs fiscaux (péages) pour augmenter le nombre de personnes par véhicule (covoiturage, transport collectif);
 - réglementation établissant différents objectifs de ventes aux manufacturiers pour des véhicules n'émettant aucun gaz d'échappement d'aucun type de polluant dans tous les modes d'utilisation et toutes les conditions possibles (loi zéro émission).
- Pour stimuler l'engagement en matière de lutte contre les changements climatiques, il importe de créer les conditions pour que les acteurs concernés se sentent interpellés par les enjeux et qu'ils perçoivent les bénéfices de l'action. En plus de politiques publiques et de programmes de soutien pour la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement doit **susciter la mobilisation des acteurs à l'échelle des territoires en fonction des particularités propres à leur milieu de vie.**
 - Au Québec, la démarche [*Par notre PROPRE énergie*](#) s'inscrit dans cette voie en misant sur l'engagement des organisations et des individus qui ont un pouvoir d'action et d'influence dans leur milieu, et qui ont à cœur le développement de leur région. Ils se réunissent au sein de Tables régionales qui permettent des échanges intersectoriels, une

compréhension commune des enjeux et l'identification et la mise en œuvre des actions les plus porteuses.

- En France, les collectivités doivent élaborer et mettre en œuvre des Plans climat énergie territoriaux (PCET). La collectivité intervient comme maître d'ouvrage dans le cadre de ses responsabilités directes (équipements, bâtiments...), de ses compétences réglementaires (urbanisme, transport, distribution d'énergie...) et comme animatrice auprès de tous les acteurs, publics ou privés du territoire et de sa population.
- Pour obtenir des réductions significatives de GES à long terme, il faut absolument **mettre dès maintenant en place des outils de planification, de gouvernance et de gestion qui permettront d'encadrer l'action de manière structurée et cohérente**. Parmi eux, notons :
 - une [Politique nationale d'aménagement du territoire et d'urbanisme](#) qui mettra fin à l'étalement urbain et qui favorisera des modes d'occupation du territoire qui diminuent les besoins de motorisation (mixité de fonctions, densification, etc.);
 - une Stratégie de mobilité durable qui privilégie le développement des transports collectifs et actifs en contrepartie d'une réduction graduelle et planifiée de l'offre pour le transport individuel;
 - une Politique énergétique centrée sur la réduction de la consommation, en particulier dans le secteur des énergies fossiles, et sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables, propres et locales.

4. Quels seront les principaux obstacles à surmonter pour renforcer l'action dans la lutte contre les changements climatiques au cours des prochaines décennies ?

- Un des obstacles dont il faut se méfier est de **ne pas prendre assez au sérieux le défi que représente l'atteinte de cette cible**. Les modifications au mode de vie que sous-tend une cible de réduction de GES si ambitieuse sont d'une ampleur inégalée. Toute la population québécoise est directement interpellée par de nécessaires changements d'habitude et de comportement : se déplacer autrement, modifier les pratiques d'urbanisme, concevoir des bâtiments moins énergivores, produire plus efficacement, faire des choix de consommation responsable, etc.
- Afin de rendre possible la matérialisation de tels changements, **le gouvernement devra investir rapidement et durablement dans des campagnes d'information et de sensibilisation qui permettront à la population de comprendre la nécessité d'agir, de connaître les moyens de le faire et d'adhérer à la stratégie commune de lutte contre les changements climatiques**. En somme, il faudra compter sur des efforts et des moyens encore plus importants que ceux qui ont été investis dans la lutte contre le tabagisme, la vitesse ou l'alcool au volant. Ces campagnes feront en sorte que la majorité des Québécois et des Québécoises aiment l'idée derrière ces réformes, qu'ils voient que c'est dans leur intérêt et qu'ils en tireront de nombreux bénéfices :
 - ils auront une meilleure santé,
 - ils auront plus d'argent dans leur poche,
 - ce sera plus facile et plus agréable de se déplacer,
 - les finances publiques seront en meilleur état,
 - ils seront fiers de ce qu'ils ont accompli.

Qui plus est, une campagne de sensibilisation réduira la résistance face aux contraintes inévitables et nécessaires qu'il faudra imposer pour inciter aux changements de comportements (réglementations, taxes, péages, normes, etc.). Cela aura aussi pour effet de contrer la tendance qu'ont certains à percevoir négativement la réduction de la consommation d'énergie (puisque ce concept est contre-intuitif au plan économique).

- **Le RNCREQ recommande au gouvernement de réaliser des études sérieuses qui démontreront les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux des mesures de réductions de GES.** Pour le moment, l'absence de telles études entrave la mise en œuvre des actions. Il faut en outre mieux diffuser les actions réalisées, montrer leurs impacts positifs et leurs retombées dans les milieux.
- Pour atteindre les objectifs de réduction, **le RNCREQ estime qu'il faut éliminer rapidement les décisions, les mesures et les incitatifs qui encouragent la hausse des émissions de GES.** Plus spécifiquement, le RNCREQ recommande au gouvernement d'adopter un moratoire sur le développement de nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes dédiées soient plutôt dévolues au maintien et au développement de l'offre de transport collectif et actif. En outre, le gouvernement doit entamer la réflexion dans tous les ministères pour identifier les programmes et politiques qui ne sont pas actuellement en adéquation (ou qui sont incohérents) avec les objectifs de lutte contre les changements climatiques.
- Toujours concernant l'obstacle de l'incohérence, **le RNCREQ estime que le gouvernement doit être davantage exemplaire.** À ce titre, les achats de produits et services gouvernementaux devront refléter les engagements en faveur d'un Québec sobre en carbone (exemplarité de l'État / marchés publics). **Il veillera en outre à ce que toutes les décisions qu'il prend s'inscrivent dans une logique de réduction des GES, et nous éloignent dès maintenant d'une économie dépendante des énergies fossiles** (incluant les infrastructures qui concourent au développement de cette industrie ou un éventuel développement de l'exploitation pétrolière au Québec).
- Enfin, **le RNCREQ met en garde le gouvernement face aux mirages des solutions parfaites, rappelant que le meilleur est souvent l'ennemi du bien.** L'électrification des transports constitue un bel exemple à cet effet. Le RNCREQ appuie le recours à l'électricité pour remplacer le pétrole dans les véhicules. C'est une option qui fait est tout à fait sensée et logique au Québec puisque notre électricité est abordable et de source renouvelable. Nous reconnaissons en outre qu'il s'agit d'une option qui suscite un fort appui et peut servir de motivation globale en faveur d'une véritable révolution énergétique au Québec. Cela dit, nous estimons qu'il faut éviter de trop compter miser sur cette avenue comme solution unique au défi du transport des personnes. L'électrification des transports n'est pas sans impacts (fabrication des voitures, infrastructures de recharge, gestion des batteries, etc.) et a le défaut de prendre du temps et de coûter relativement cher. Par ailleurs, elle ne permet pas de réduire tous les impacts négatifs associés au modèle de l'auto-solo (congestion routière, obésité, coût pour le développement et l'entretien des infrastructures, étalement urbain, etc.) et n'encourage pas les changements de comportements. Même en terme d'effet sur la balance commerciale, on risque de ne pas y gagner au change, à moins de veiller à ce que des véhicules électriques soient, du moins en partie, fabriqués ou assemblés ici.



**Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

